

des établissements publics ou privés et examine chaque année des millions de visiteurs qui viennent au Canada à titre de touristes ou pour des raisons familiales, sociales, culturelles ou autres. Elle facilite le retour au pays des résidents canadiens et applique des mesures concernant l'hygiène publique, le bien-être ou la sécurité nationale.

**La Loi sur l'immigration de 1976**, promulguée en avril 1978, explicite plus que jamais auparavant la politique d'immigration du Canada. Elle énonce, pour la première fois dans la législation canadienne, les principes de base de la politique d'immigration: non-discrimination, réunion des familles, souci humanitaire à l'égard des réfugiés et promotion des objectifs nationaux. Elle établit un lien entre le mouvement d'immigration et les besoins de la population et du marché du travail du Canada, et elle stipule qu'il faudra prévoir chaque année, en consultation avec les provinces, le nombre d'immigrants que le Canada peut confortablement absorber. Elle donne une nouvelle définition de la famille qui permet aux citoyens canadiens et aux résidents permanents de parrainer un large éventail de parents, confirme les obligations du Canada relativement à la protection des réfugiés en vertu de la Convention des Nations Unies et fait des réfugiés une catégorie d'immigrants admissibles. Elle exige que les visas d'immigrant et de visiteur et les autorisations d'étude et de travail soient obtenus à l'étranger, et interdit aux visiteurs de changer leur statut durant leur séjour au Canada.

Ces dernières années, l'intérêt du Canada à l'égard des personnes déracinées ou persécutées s'est manifesté dans deux genres de programmes de réinstallation des réfugiés: un programme permanent à l'échelle mondiale, et des programmes particuliers pour répondre à des situations d'urgence concernant les réfugiés ou d'autres problèmes humanitaires.

**Programme des réfugiés indochinois.** Le Canada a lancé en juillet 1979 le mouvement d'accueil de réfugiés le plus considérable de son histoire; il a offert d'héberger jusqu'à 50,000 réfugiés indochinois sur une période de deux ans, aux termes d'un contrat d'association entre le gouvernement fédéral et des groupes de parrainage du secteur privé. Des Églises, des organismes de services, des groupes d'aide aux minorités ethniques et aux immigrants dans tout le pays ont organisé leurs ressources en vue de parrainer des réfugiés ou de participer à leur soutien. A la fin de 1979, environ 5,457 groupes bénévoles avaient offert de parrainer quelque 29,233 réfugiés. L'aide fournie en particulier par les groupes de parrainage bénévoles et les services provinciaux facilite l'intégration économique et sociale des réfugiés dans le milieu canadien. Grâce au parrainage, la distribution géographique se fait à l'étendue de tout le Canada, y compris dans les régions rurales qui normalement reçoivent peu d'immigrants. A la fin de 1979, de l'avis des groupes d'aide, des employeurs, des conseillers à l'emploi et des professeurs de langue, les attitudes des réfugiés à l'égard de l'intégration et de l'accession à l'autonomie étaient fort satisfaisantes.

Il existe des bureaux de l'emploi et de l'immigration du Canada dans plus de 60 villes autour du globe, et l'examen des immigrants et des touristes s'effectue dans plus de 500 points d'entrée situés au Canada.

Le Canada a reçu 109,274 immigrants en 1977-78, soit une diminution de 23% par rapport à 1976-77. L'ampleur de l'immigration au Canada a toujours été influencée par la conjoncture, tant au pays qu'à l'étranger. On trouvera au tableau 4.52 le nombre d'immigrants arrivés au Canada au cours de la période 1952-78.

**Origine des immigrants.** En 1978, le Canada a accueilli 86,313 immigrants de divers pays d'origine. Les tableaux 4.53 et 4.54, qui indiquent respectivement le pays de dernière résidence permanente et le pays de citoyenneté des immigrants, révèlent que l'Europe, l'Asie, l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale, l'Afrique et l'Australasie ont fourni une proportion moindre d'immigrants en 1978 que l'année précédente. Les Îles britanniques constituaient la principale source d'immigrants, soit 11,801 en 1978, suivies des États-Unis avec 9,945.

**Destination des immigrants.** Lorsque les immigrants arrivent au Canada, on leur demande leur destination. D'après les registres, l'Ontario est de loin la province qui